



Conseil économique et social

Distr. générale
12 décembre 2000
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente-deuxième session

6-9 mars 2001

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*

Statistiques démographiques et sociales : supplément sur les statistiques du travail au compte satellite du tourisme

Rapport du Bureau de statistique de l'Organisation internationale du Travail

Note du Secrétaire général

1. Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique, en annexe à la présente note, le rapport intitulé « La définition d'un système de comptabilité du travail pour le tourisme : problèmes et méthodes », établi par le Bureau de statistique de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Ce document est communiqué à la Commission comme elle l'avait demandé à sa trente et unième session¹.

Points à débattre

2. La Commission est invitée :

a) À donner son avis sur les concepts et les principes fondamentaux du système de comptabilité du travail (SCT) et du système de comptabilité du travail pour le tourisme présentés dans le rapport de l'OIT;

b) À indiquer comment affiner le système conceptuel et méthodologique de comptabilité du travail présenté dans ce rapport.

* E/CN.3/2001/1.

¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2000, Supplément No 4 (E/2000/24), par. 1.*

Annexe**La définition d'un système de comptabilité du travail
pour le tourisme : problèmes et méthodes****Rapport du Bureau de statistique
de l'Organisation internationale du Travail*****Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction et historique	1-3	3
II. Domaines d'utilisation	4-6	4
III. Périodicité et périodes de référence	7	5
IV. Unités et autres éléments structurels	8-17	5
V. La mesure des quantités	18-22	7
VI. Classifications	23-25	8
VII. Relations comptables dans le système de comptabilité du travail	26-31	10
VIII. Sources de données utilisables pour un système de comptabilité du travail : avantages et inconvénients	32-35	11
IX. Utilisation des différentes sources dans les pays étudiés	36-40	12
X. Portée des chiffres nationaux de comptabilité du travail	41-46	13
XI. Conclusions	47-49	15
Appendice		
Cadre conceptuel d'un système de comptabilité du travail		20

* Le texte de ce rapport est basé sur une communication de M. Eivind Hoffmann à la vingt-sixième réunion du Groupe de travail du Comité du tourisme de l'OCDE, 6-7 novembre 2000, et les débats qui ont suivi. Les observations et suggestions (améliorations, corrections) seront les bienvenues. Adresse : CH-1211 Genève 22 (Suisse). Télécopie : +41 22 799 6957; mél. : <stat@ilo.org>.

I. Introduction et historique

1. L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ayant entrepris de définir un compte satellite du tourisme pour le Système de comptabilité nationale^a, l'OCDE a également mis au point un module emploi complétant ce compte satellite, qui a fait l'objet de la deuxième partie du manuel de l'OCDE (OCDE, 2000). L'objectif en était de présenter un système conceptuel et méthodologique liant les données fondamentales sur l'emploi au compte satellite du tourisme. On cherche ici à prolonger ces travaux ainsi que la recherche du BIT et de certains bureaux nationaux de statistique sur un système de comptabilité du travail^b. L'idée serait d'avoir pour le tourisme un système de comptabilité du travail qui constitue un prolongement du compte satellite du tourisme fondé sur les statistiques du travail, permettant de calculer plus aisément des statistiques compatibles avec le compte satellite du tourisme à partir de sources différentes, obtenant la réponse à des questions portant par exemple sur le nombre et les caractéristiques des travailleurs participant aux activités liées au tourisme, la manière dont la rétribution du travail est répartie parmi ceux de ces travailleurs qui sont considérés comme salariés, et les conséquences qu'aurait un changement de la demande liée au tourisme dans un pays donné sur les effectifs totaux de population active pourvue d'un emploi. Le système de comptabilité du travail dans le tourisme est axé sur les définitions et les classifications, ainsi que sur les relations à respecter entre unités pour constituer un corpus cohérent de statistiques du travail concernant le tourisme. Le système offre ainsi de quoi élaborer des statistiques du travail du type présenté dans le module de l'emploi joint par l'OCDE au compte satellite du tourisme, autrement dit représentant le point de vue du producteur de statistiques face à celui de l'utilisateur. On passe en revue ici les concepts et les principes fondamentaux du système de comptabilité du travail et d'un système de comptabilité du travail dans le tourisme lié au compte satellite du tourisme.

2. Les expressions « comptes du travail », « comptabilité du travail » sont apparues lors des débats entamés au début des années 80 entre représentants de certains bureaux nationaux de statistique et le secrétariat statistique de certaines organisations internationales, débats qui portaient sur les objectifs, les principes et les dispositifs qui permettraient de regrouper utilement les statistiques dispersées dont on dispo-

sait sur les marchés du travail (statistiques de l'emploi, du chômage, des salaires et du revenu de l'emploi). On s'inquiétait en l'espèce de la compatibilité entre les statistiques disponibles dans ces différents domaines, ainsi qu'entre celles de ces domaines et d'autres, notamment les statistiques économiques, en particulier organisées selon le Système de comptabilité nationale (SCN), et les statistiques sociales et démographiques. Cette préoccupation valait aussi bien pour les statistiques d'une période de référence donnée que pour l'évolution diachronique (entre périodes de référence), qu'il s'agisse des changements nets pour tel ou tel groupe ou des changements (bruts) pour les personnes. Les participants à ce débat estimaient que les utilisateurs comme les producteurs de statistiques du marché de l'emploi auraient tout à gagner de la définition d'un système permettant de mettre plus aisément au point des statistiques détaillées et cohérentes apportant plus de précision dans ces domaines, et de mieux utiliser des statistiques primaires fragmentées, incomplètes et se recoupant en partie, qui sont souvent moins précises que ne le souhaitent les utilisateurs. Si on a retenu le nom de « système de comptabilité du travail », c'était pour signaler a) l'intention d'utiliser toute relation théorique pertinente entre les concepts centraux et les unités; et b) la conviction qu'un système utile de comptabilité du travail pourrait servir d'outil de coordination pour l'ensemble des statistiques du travail, au même titre que le SCN pour les statistiques économiques et financières. L'introduction d'un système développé permettrait par ailleurs de rendre compte plus aisément en statistiques des interactions entre production, obtention de revenu et marché du travail.

3. Ayant pris dès le début une part active au débat sur le SCT, le Bureau de statistique du Bureau international du Travail a présenté une étude (OIT, 1992) à la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) (voir OIT, 1993, par. 98 à 108). À l'occasion du débat auquel l'étude a donné lieu, les participants se sont retrouvés sur l'idée que les problèmes les plus difficiles seraient liés à l'utilisation des données disponibles pour calculer les chiffres, et que seule l'expérience de ces calculs, et de l'utilisation des résultats, permettrait de faire progresser l'élaboration d'un SCT cohérent sur lequel l'accord pourrait se faire. Les orientations et les résultats de ces expériences nationales réalisées au Danemark, aux Pays-Bas et en Suisse sont présentés dans Buhmann *et al.* (2000). D'autres pays ont également réalisé des expériences analogues (signalées dans les communications publiées

par l'Institut national de la statistique et des études économiques, INSEE 1997), ou avaient prévu de le faire, en partie pour mettre en cohérence des statistiques sur le marché du travail provenant de différentes sources, en partie comme projet de comptabilité du travail. Il n'y a pas eu dans les expériences dont il a été rendu compte jusqu'à présent de calculs distincts de statistiques basées sur la comptabilité du travail visant les activités dans le secteur du tourisme, ni d'utilisation du système de comptabilité du travail pour le calcul des conséquences qu'aurait sur l'emploi dans un pays donné un changement de la demande liée au tourisme, ce qui a été fait pour la Norvège dans le rapport d'Evensen (1999). On n'a donc pas de données d'expérience concrètes sur l'application des principes du SCT appliqué au tourisme, exposés ci-après. Une des explications possibles serait que le travail sur le compte satellite du tourisme et celui qui a été consacré au SCT ont été menés à l'écart l'un de l'autre, encore qu'on se réfère aux travaux néerlandais sur la comptabilité du travail dans le module de l'emploi du compte satellite du tourisme.

II. Domaines d'utilisation

4. Quand on parle d'un SCT, il faut distinguer entre deux séries de problèmes : a) ceux qui tiennent à la structure logique du système et aux définitions; b) ceux qui portent sur l'observation et sur l'estimation des données correspondantes (paramètres). Cette distinction est nécessaire, étant donné que le problème de l'incohérence et de l'imprécision des statistiques primaires tend à être confondu avec celui de la comptabilité logique à assurer au sein du SCT et avec par exemple la comptabilité nationale. La question de savoir comment utiliser au mieux les statistiques primaires pour l'estimation des « cellules de données » définies par la structure d'un SCT ne diffère pas fondamentalement de celle qui se pose aux comptables nationaux et à d'autres utilisateurs secondaires des données : comme le comptable national, l'utilisateur secondaire en verra la solution facilitée par la cohérence des estimations dans le cadre logique du SCT et, en particulier, par l'existence de « relations comptables » au sein du système. Ainsi, une utilisation fondamentale du SCT consiste à offrir un cadre logique permettant d'obtenir des estimations cohérentes des variables clefs du marché du travail et de leur répartition parmi la population considérée qui soient cohérentes avec celles du SCN. Par ailleurs, des estimations cohérentes sont nécessai-

res pour décrire et analyser la situation et la dynamique du marché du travail et ses interactions avec le reste de l'économie. Outre l'existence de relations comptables, le cadre logique requiert l'utilisation cohérente d'unités d'observation et de mesure, de périodes de référence, de définitions et de classifications.

5. Plus précisément, par description et analyse de la situation et de la dynamique du marché du travail et de ses interactions avec le reste de l'économie on entend les domaines suivants de description et d'analyse statistiques :

a) Obtention d'une vue d'ensemble de la situation de la population au regard de l'emploi et de sa répartition selon les diverses variables qui présentent un intérêt pour les décideurs et les planificateurs (économie, marché du travail, éducation), ainsi que d'estimations des variations nettes qui ressortent de descriptions des situations successives (voir, par exemple, Gouriev, 1984, et Neubourg, 1983). Pour les activités liées au tourisme, il s'agit de la présentation de ces activités telles qu'elles s'inscrivent dans l'ensemble du marché du travail et de l'économie;

b) Étude du total des ressources humaines, de leurs variations et de leur répartition entre les différentes activités (études sur la productivité, par exemple), ce qui suppose la cohérence entre les données relatives à l'apport de main-d'oeuvre, d'une part, et les statistiques de la production ou de la comptabilité nationale, de l'autre (voir, par exemple, Harildstad, 1989). Un SCT pour le tourisme offrira la base voulue pour ce type d'étude appliquée au tourisme;

c) Études portant sur la relation entre le coût et la demande de main-d'oeuvre, d'une part, et la rémunération et l'offre de main-d'oeuvre, de l'autre (voir, par exemple, Altena, 1991). Ce sont notamment les études de distribution de la rémunération des salariés entre différents groupes de travail (définis en fonction des caractéristiques de leur emploi, de leurs caractéristiques personnelles ou de celles de leur ménage). Un SCT pour le tourisme permettra de concentrer des études de ce type sur les travailleurs du tourisme;

d) Études portant sur les variations brutes (flux) survenues dans le nombre des emplois, des personnes, et dans leur situation d'activité (voir Neubourg, 1983). Dans un SCT pour le tourisme, on s'attachera surtout aux variations brutes touchant les activités liées au tourisme.

6. Selon le domaine d'utilisation, les exigences à satisfaire peuvent être très différentes du point de vue des unités d'observation ou de mesure, de la période de référence ou de la périodicité – éléments clefs de tout SCT. Les domaines d'utilisation mentionnés précédemment aux alinéas a) et d) du paragraphe 5 sont surtout axés sur les personnes, tant comme unité d'observation que comme unité de mesure, mais ils différeront souvent pour ce qui est de la périodicité et de la période de référence requises. Les domaines d'utilisation, tels que ceux des alinéas b) et c) visent surtout le flux des services productifs et la manière dont ils sont créés, répartis et rémunérés; ils peuvent faire intervenir l'heure comme unité d'observation, plus un autre indicateur qualitatif (valeur ou autre) comme unité de mesure.

III. Périodicité et périodes de référence

7. Les périodes de référence requises pour des domaines d'utilisation comme ceux des alinéas b) et c) du paragraphe 5 dépendront des périodes choisies pour la comptabilité. L'année civile ou le trimestre sont les périodes le plus souvent utilisées. Pour les études de productivité, il faut des données sur la « quantité » de services productifs fournis par la main-d'oeuvre pendant les périodes de référence. Pour les domaines d'utilisation des alinéas a) et c), on s'intéressera à certains « stocks », tels que :

a) Le nombre moyen de personnes et de postes ayant présenté certaines caractéristiques de situation pendant la période de référence;

b) Le nombre de personnes présentant certaines caractéristiques à la fin de la période de référence;

ou à certaines variations, telles que :

c) Les variations nettes du nombre de personnes dans chaque catégorie définie selon la situation;

d) Le nombre total de changements intervenus pendant la période de référence;

e) Le nombre total de personnes ayant connu au moins un changement pendant la période de référence;

f) Le nombre de personnes ayant changé de situation d'une période (ou date) de référence à la suivante.

Les nombres obtenus pour les données c), d), e) et f) ne sont égaux que pour des périodes de référence très courtes – trop courtes pour qu'un poste ou une personne puisse connaître plus d'un changement^c.

IV. Unités et autres éléments structurels

8. On décrit dans la présente section les unités de base qui sont les éléments constitutifs de la structure logique d'un SCT et la façon dont elles sont reliées. L'utilisation d'une période de référence déterminée est implicite dans tout ce qui va suivre.

9. Les postes et les personnes sont les principaux objets (ou unités d'observation) d'un SCT, car ce sont les unités qui sont comptabilisées dans le SCT ou une partie de celui-ci, et qui ont été observées dans la plupart des statistiques sous-jacentes. Quand une personne et un poste sont liés, il y a « emploi » (et inversement, il faut qu'il y ait un emploi pour qu'un poste et une personne soient liés) :

a) La notion de personne n'appelle pas d'autres commentaires à ce stade;

b) Le poste devrait être défini comme un ensemble de tâches (destinées à être) accomplies par une seule personne;

c) L'emploi devrait être défini comme une relation contractuelle, implicite ou explicite, entre une personne et un poste donnés. Chaque emploi constitue le lien entre une personne pourvue d'un emploi et un poste pourvu. Cette définition inclut le travailleur indépendant qui occupe un poste où il est son propre employeur.

10. Les unités de base – poste, personne, emploi – sont porteuses de caractéristiques (valeurs prises par des variables) intéressantes pour les utilisateurs d'un SCT. Certaines de ces caractéristiques sont obtenues à partir de liens définis avec d'autres unités d'observation, telles que l'employeur et le ménage :

a) Le ménage est un élément important du contexte dans lequel s'inscrit la participation d'une personne au marché du travail. Les caractéristiques des ménages tiennent donc une large place dans l'analyse et la description de l'offre de main-d'oeuvre;

b) L'employeur peut être une société, une administration, une institution sans but lucratif ou une

personne en sa qualité de propriétaire d'une entreprise individuelle^d. Outre l'importance qu'il présente pour la définition du poste, l'employeur est porteur de caractéristiques qui sont elles-mêmes importantes lorsqu'il s'agit de décrire un poste et donc un emploi ou une personne.

11. Dans un SCT, il faut distinguer entre les caractéristiques des postes et des personnes qui décrivent leur relation avec le marché du travail (c'est-à-dire leur situation d'activité) et les autres caractéristiques (variables de distribution) qui servent à décrire la structure des unités de base dans les différentes situations d'activité. Les principales situations d'activité semblent être les suivantes :

Pour les postes

- a) Postes pourvus;
- b) Postes vacants;

Pour les personnes

- a) Personnes pourvues d'un emploi;
- b) Chômeurs;
- c) Personnes ne faisant pas partie de la main-d'oeuvre.

Si, au départ, le nombre de catégories descriptives d'activité peut être limité à trois pour les personnes et à deux pour les postes, il est possible d'augmenter ce nombre en cas de besoin (en ajoutant par exemple la formation et le niveau d'études pour les personnes).

12. Les recommandations internationales relatives à la définition des situations d'activité des personnes figurent dans la résolution sur les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi, adoptée en 1982 par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail^e. Il n'existe pas de recommandations analogues pour les postes ou pour les emplois, mais certains éléments de définitions futures semblent découler de la logique de leur inclusion dans le SCT :

- a) Étant donné qu'à chaque poste pourvu doit correspondre (au moins) une personne pourvue d'un emploi, il y aura (au moins) un poste chaque fois qu'il y aura une personne pourvue d'un emploi. Comme une personne pourvue d'un emploi peut être temporairement absente de son travail, on peut aussi parler de poste pourvu mais temporairement inactif en raison

d'une telle absence (toutefois, comme des travailleurs peuvent être recrutés temporairement pour remplacer certains travailleurs absents, il ne peut pas y avoir bijection entre le nombre de personnes pourvues d'un emploi temporairement absentes et le nombre des postes pourvus temporairement inactifs);

b) Le concept d'emplois vacants et la mesure de ces emplois n'avaient guère été débattus au plan international jusqu'à une période récente. On peut toutefois considérer qu'il est assez simple d'élaborer une définition de l'emploi vacant parallèle à celle d'une personne en chômage (voir Hoffmann, 1999) :

« On peut parler de l'existence d'un poste vacant lorsqu'un employeur a pris, avant ou pendant la période de référence, des dispositions concrètes pour trouver une personne susceptible d'accomplir un ensemble précis de tâches, et aurait recruté (conclu un contrat de travail avec) une telle personne s'il s'en était trouvé une disponible pendant la période de référence. »

Des définitions analogues ont été utilisées comme bases d'enquêtes réalisées et prévues, notamment au Canada, à Hong Kong (Chine), aux Pays-Bas, aux États-Unis et dans l'Union européenne à compter de 2001. Lors des débats sur le prochain programme d'enquêtes d'EUROSTAT sur la demande de main-d'oeuvre, qui seront basées sur l'établissement, il a été suggéré qu'il pourrait être plus facile de répondre aux questions, pour les employeurs enquêtés, si on incluait la recherche de candidats pour des postes qui ne sont pas encore disponibles, en laissant donc de côté le fait que selon cette définition, le personnel nouveau doit pouvoir entrer en fonctions durant la période de référence s'il est disponible (voir par exemple EUROSTAT, 2000). L'expérience a en outre montré qu'il est quasiment impossible de concevoir un plan d'enquête couvrant tous les postes vacants auxquels des chômeurs peuvent se porter candidats (voir Hoffman, 1999, et Verhage, 1997).

13. Le graphique de l'appendice montre les relations entre les unités dont il a été question ici. Il est conçu de manière à mettre en lumière le parallélisme entre les personnes et les postes, qui représentent respectivement l'aspect offre et l'aspect demande du marché du travail. Mais cela ne doit pas faire oublier une différence fondamentale entre ces deux unités : les personnes peuvent exister indépendamment du marché du travail – d'où la catégorie « personnes ne faisant pas

partie de la main-d'oeuvre » –, alors qu'il n'y aurait aucun sens à parler de postes en dehors du marché du travail. Le nombre total de postes ne peut donc se définir indépendamment de ses deux composantes, qui sont les postes pourvus et les postes vacants^f.

14. Outre qu'elle rend possible la définition du poste vacant, l'expression « destinées à être », qui figure entre parenthèses dans la définition du poste donnée au paragraphe 9 b), permet à cette définition d'englober les situations où l'on a un poste partagé (ou un « emploi partagé », qui est l'expression couramment utilisée). Le poste partagé est un poste que l'employeur aurait conçu pour être occupé par une seule personne, mais auquel, pour diverses raisons, deux ou plusieurs personnes ont été affectées pour en accomplir les tâches. En d'autres termes, une ou plusieurs personnes peuvent être attachées à un seul poste. C'est là une situation analogue à celle où une personne pourvue d'un emploi est attachée à plus d'un poste. La meilleure façon de résoudre les difficultés qui pourraient en résulter est probablement de préciser les caractéristiques pertinentes de l'emploi visé, par exemple, « à temps plein/partiel », « principal/secondaire », « poste partagé/non partagé ».

15. L'une des fonctions du concept d'emploi dans un SCT est de représenter le lien entre un poste pourvu déterminé et une personne pourvue d'un emploi donné. L'emploi est l'unité d'observation dans la plupart des statistiques de l'emploi ayant comme base l'établissement, et c'est aussi le lien qui permet d'associer les caractéristiques propres aux personnes (âge, sexe, études, expérience professionnelle) aux postes et, réciproquement, les caractéristiques propres aux postes (profession et situation dans la profession, branche d'activité dont relève l'employeur) aux personnes pourvues d'un emploi.

16. Il existe une nette analogie entre les postes d'un SCT et les transactions de la comptabilité nationale. Il faudrait, en fait, considérer les postes comme un sous-ensemble des transactions que décrit la comptabilité nationale^g. Cela fournirait la base principale de recoupement entre les deux systèmes, l'usage de classifications communes pour les secteurs et les branches d'activité permettant de les relier dans la pratique.

17. Le graphique de l'appendice traite les « heures réellement effectuées » et les « heures rémunérées » comme deux ensembles spéciaux d'unités liés aux emplois. Ces deux types d'unités présentent un intérêt

essentiel pour les utilisateurs d'un SCT, tant en elles-mêmes que parce qu'elles fournissent une base pour les calculs de productivité (heures réellement effectuées), pour établir des liens entre les définitions du SCT et celles du SCN (heures rémunérées) et pour définir les relations comptables au sein même du SCT.

V. La mesure des quantités

18. Les principales quantités à mesurer dans un SCT sont les suivantes :

- a) Le nombre d'unités : nombre de postes, d'emplois ou de personnes;
- b) La quantité de services productifs fournis par les personnes pourvues d'un emploi/utilisés dans des postes pourvus;
- c) La valeur des services productifs fournis par les personnes pourvues d'un emploi/utilisés dans des postes pourvus.

S'agissant du nombre de personnes, il devrait être possible d'obtenir des liens directs (conventions, définitions et classifications communes) entre le SCT et les comptes démographiques (y compris ceux relatifs à l'éducation) entrant dans le Cadre pour l'intégration des statistiques sociales et démographiques (CISSD) décrit dans Nations Unies, 1979. De même, les informations sur les « heures réellement effectuées » devraient être liées à une composante « utilisation du temps » du CISSD. Pour décrire la valeur des services productifs, le SCT devrait pouvoir être directement lié au SCN, ce d'autant plus que l'un des tableaux satellites de la comptabilité nationale est conçu pour faire apparaître la quantité de services productifs fournis par la main-d'oeuvre.

19. Des conventions types précisent la manière de mesurer le nombre des personnes et la valeur des services fournis par la main-d'oeuvre, aucun accord ne s'est fait sur les moyens de mesurer la quantité de ces services. On peut dire que quatre méthodes de mesure différentes existent (ou ont été proposées), à savoir :

- a) Le nombre de personnes au travail (sous-ensemble des personnes pourvues d'un emploi);
- b) Le nombre d'années de travail (années-homme);
- c) Le nombre d'heures réellement effectuées;

d) La valeur de la masse salariale à salaires constants.

La méthode de mesure a) est généralement jugée trop générale pour être satisfaisante, car elle ne tient pas compte des variations de l'intensité du travail pendant la période de référence. La méthode b) est actuellement la plus couramment utilisée dans les tableaux satellites de la comptabilité nationale, et elle est souvent considérée comme l'équivalent du nombre d'emplois sur une base de plein temps. Elle utilise la notion d'année de travail normale pour convertir les personnes pourvues d'un emploi en années de travail, l'estimation se fondant généralement sur une ventilation des personnes pourvues d'un emploi en travaillant à temps plein et travailleurs à temps partiel. Plusieurs pays semblent trouver aujourd'hui que l'année de travail normale et le travail à temps partiel sont des concepts trop imprécis et trop variables, dans le temps et d'une branche d'activité à une autre, et préfèrent donc la méthode c) (voir Mata Greenwood, 2000, pour un exposé des problèmes de collecte et de calcul). La méthode d) a été proposée comme permettant le mieux de procéder à des ajustements tant en ce qui concerne l'intensité du travail pendant la période de référence que les différences constatées dans la quantité des services productifs fournis par divers types de main-d'oeuvre, et qui sont dues à des différences de qualifications et à d'autres facteurs, mais cette méthode ne semble pas en usage dans les statistiques officielles.

20. Il paraît probable que les méthodes de mesure a) et b) continueront d'être le plus couramment employées dans le proche avenir, car elles exigent moins d'informations (ou des informations plus simples) que les méthodes c) et d), préférables en principe. La collecte de données fiables pouvant servir de base aux méthodes de mesures c) et d) n'est pas aisée, et est particulièrement difficile pour les non-salariés, comme les personnes travaillant pour des bénéficiaires ou un gain familial.

21. Une méthode qui repose sur la comptabilisation du temps (voir par exemple Hoffmann, 1981, et Mata Greenwood, 2000) a été mise au point pour mesurer la durée effective du travail. Elle paraît fournir de meilleures estimations des heures effectuées par les travailleurs indépendants que la méthode classique employée dans les enquêtes sur la main-d'oeuvre. Si l'on connaît la durée du travail pour des catégories de personnes pourvues d'un emploi faisant intervenir un élément qualitatif (par exemple, définies selon la profes-

sion ou l'instruction), on pourra appliquer un système de pondération pour obtenir une mesure de la quantité des services fournis, apurée de l'élément qualité. La difficulté consiste évidemment à décider sur quoi baser de telles pondérations.

22. La plupart des systèmes de pondération proposés jusqu'ici sont liés, soit aux coûts qu'implique l'accroissement de la qualité et de la productivité des travailleurs (années de scolarité et formation professionnelle spécialisée, coûts de l'enseignement et du perfectionnement), soit aux résultats de leur activité productive (salaires relatifs). L'inconvénient des pondérations liées aux coûts est qu'elles ne permettent pas de savoir dans quelle mesure le coût de la formation reçue est en rapport avec la capacité qui en résulte pour le travailleur de fournir des services productifs (l'expérience semble indiquer que les corrélations transversales sont positives, mais faibles, et qu'elles ne sont probablement pas stables dans le temps). Un inconvénient des pondérations liées aux résultats (aux salaires relatifs, par exemple) est qu'elles ne reflètent ceux-ci que dans certaines hypothèses plutôt strictes concernant les marchés qui les déterminent. Or de telles hypothèses ne correspondent pas à la réalité des marchés du travail ou des biens, et il n'y a pas moyen de savoir dans quelle mesure cela empêche les salaires relatifs, par exemple, de représenter correctement les productivités relatives. Le problème se complique quand on sait que la rémunération de nombreux travailleurs est déterminée, non pas directement sur le marché du travail, mais indirectement sur les marchés des biens et services, la rémunération du travail se combinant avec celle du capital (humain, physique et financier). De ce fait, utiliser la masse salariale à salaires constants comme base pour mesurer la quantité de services productifs fournis pose aussi des problèmes, même si l'on fait abstraction de la difficulté qu'il y a à estimer la composante équivalent salarial du revenu des travailleurs indépendants ou autres personnes dont les revenus ne sont pas seulement des salaires.

VI. Classifications

23. Les variables de distribution évoquées au paragraphe 11 ont deux fonctions importantes au sein du SCT. La plus évidente est de représenter des caractéristiques importantes des unités comptabilisées par le système, à savoir le stock des personnes et des postes existant dans les diverses situations d'activité, les va-

riations de ces stocks, et la quantité ou la valeur des services fournis par (ou dans) les unités pendant une période de référence. Le passage brut de personnes ou de postes d'une classe à l'autre des variables de distribution ne devrait pas être considéré comme faisant partie du SCT, mais pourra être inclus dans d'autres parties d'un système de comptabilité sociodémographique. La deuxième fonction des variables de distribution concerne l'estimation des lacunes dans les tableaux du SCT. Les sources de données qu'on peut utiliser pour procéder aux calculs nécessaires sont souvent incomplètes, notamment pour ce qui est des unités couvertes, et la couverture des différentes sources est tronquée différemment. Le repérage des lacunes que peuvent présenter les sources et de leurs chevauchements sous l'angle des variables de distribution se révélera utile pour effectuer les estimations et/ou pour améliorer la base des données.

24. Il est utile – au moins pour la collecte des données – de pouvoir reconnaître l'unité de base pour chaque variable de distribution. D'autres unités peuvent aussi être décrites par ces variables, mais seulement si elles sont dans un rapport défini avec l'unité de base, c'est-à-dire si ce sont des sous-unités ou si elles sont liées aux unités de base, d'une manière définie, les personnes étant par exemple classées par branche d'activité selon le poste qu'elles occupent chez un employeur donné (dans un établissement) du fait qu'elles y ont cet emploi. Le tableau présente les principales variables de distribution susceptibles d'intéresser les utilisateurs du SCT, ainsi que leur ventilation entre les unités de base. Il indique aussi l'existence éventuelle d'une recommandation internationale relative à la définition et à la classification (ensemble de valeurs) des variables. Quand on calcule les chiffres effectifs dans le SCT, c'est l'utilisation de la classification par branche d'activité (catégories utilisées et mode d'enregistrement des renseignements sur les branches) qui présente la plus grande importance, outre la couverture des unités dans les différentes sources de données. Pour le SCT appliqué au tourisme, l'essentiel sera d'avoir les statistiques voulues, enregistrées selon les spécifications définies pour les branches d'activité caractéristiques du tourisme.

Les variables de distribution du système de comptabilité du travail, par unité de base

-
1. Employeurs :
 - Propriété^a
 - Branche d'activité^a
 - Taille^a
 - Lieu
 2. Postes :
 - Situation dans la profession^a
 - Profession^a
 - Horaire de travail convenu
 - Travail posté
 - Système de rémunération
 - Convention collective
 3. Emplois :
 - Revenu de l'emploi^a
 - Montant des coûts de main-d'oeuvre^a
 - Montant de la rémunération des salariés^a
 - Montant de l'excédent net d'exploitation pour les travailleurs indépendants (entreprises individuelles)^a
 - Durée normale ou habituelle du travail^a
 - Heures payées
 4. Personnes :
 - Sexe
 - Âge^a
 - Nationalité
 - Ethnie
 - Affiliation syndicale
 - Instruction reçue^a
 - Heures réellement effectuées^a
 - Profession antérieure^a (et autres variables liées à la carrière)
 - Aspirations professionnelles
 - Activités (autres que celles qui définissent le statut d'activité)
 5. Ménages :
 - Domicile (lieu)
 - Type de ménage^a
-

^a Indique qu'il existe une recommandation internationale d'un type ou d'un autre concernant la définition et la classification de ces variables; ces recommandations ne sont pas nécessairement coordonnées entre elles ou avec les recommandations du SCN.

25. Dans le manuel de l'OCDE (OCDE, 2000, voir le texte du tableau 2), c'est un ensemble presque identique de variables descriptives qui est présenté pour inclusion éventuelle dans un module emploi du compte satellite du tourisme. Parmi les autres objets d'étude

envisagés, on y trouve les emplois/emplois vacants, la profession, les conventions collectives et conditions d'emploi, les agences pour l'emploi (médiation), les grèves, le travail non rémunéré et les transitions. Les trois premières catégories et les trois dernières sont incluses dans le SCT et le SCT appliqué au tourisme en tant que situation d'activité pour une des unités de base (postes), respectivement en tant que variables descriptives et en tant que type distinct de comptes. L'expression « travail non rémunéré » est ambiguë : s'il s'agit du travail pour compte propre (travailleurs indépendants), elle vise un élément de la variable descriptive « situation dans l'emploi », et ces travailleurs entrent dans le champ du SCT (et du SCT appliqué au tourisme), qui par définition couvre l'ensemble des activités économiques (entrant dans la production, à l'intérieur de la « frontière de la production » au sens du SCN – et du compte satellite du tourisme). Mais l'expression peut désigner aussi les services accomplis pour son propre ménage, donc, à la limite, le fait de conduire sa voiture en vacances. La première interprétation semble la plus probable.

VII. Relations comptables dans le système de comptabilité du travail

26. Les relations comptables, dans un SCT, viseront les stocks de personnes (pour l'offre) et de postes (pour la demande), les variations de ces unités et les flux d'heures et de revenus ou de coûts. Il est important de bien préciser ces relations, d'une part parce qu'en exposant la structure comptable du SCT, on explicite l'interdépendance, en logique et en définition, des divers éléments du système, mais aussi parce qu'elles peuvent faciliter la mise en lumière des incohérences présentées par les données disponibles ayant servi à calculer les chiffres du SCT, et la nécessité d'ajustements et/ou de données complémentaires. Dans les cas voulus, et pour les mêmes raisons, il y aura lieu de coordonner la conception de ces relations comptables avec celle des parties correspondantes du SCN^h et du CISSD, même si dans la pratique la coordination d'un SCT avec le SCN et le CISSD dépend plus de la coordination de la portée, des unités, des périodes de référence et des classifications. Cette observation vaut également pour un SCT appliqué au tourisme, où on aura, comme on l'a déjà dit, un autre facteur crucial, à

savoir les spécifications des activités caractéristiques du tourisme.

27. Pour comptabiliser les stocks de personnes, il faudrait prendre comme point de départ la population totale, en s'assurant que la délimitation de celle-ci dans ce contexte répond bien aux directives du SCN pour la délimitation de la production (nationale) comme à celles du CISSDⁱ. Selon le principal usage qui sera fait des données, il sera nécessaire de comptabiliser soit le nombre moyen de personnes dans chacun des groupes définis par la classification croisée des variables d'activité et des variables de distribution, soit les stocks de clôture, à la fin de chaque période de référence. Le premier de ces concepts est celui qui a le plus de rapport avec les comptes de flux relatifs aux heures de travail et aux revenus (voir ci-après, par. 30 et 31). Le second est plus directement pertinent pour les comptes de variations (par. 29). La relation de base que doivent satisfaire ces comptes est la suivante :

$$\text{Population totale} = \text{personnes pourvues d'un emploi} + \text{chômeurs} + \text{personnes ne faisant pas partie de la main-d'oeuvre}$$

28. On a souligné plus haut, au paragraphe 13, que le nombre total des postes ne peut être défini ou observé indépendamment de ses deux composants – postes pourvus et postes vacants – et, au paragraphe 12 b), qu'il est pratiquement impossible d'observer tous les postes vacants. La plupart des comptes relatifs au stock de postes se limiteront donc aux postes pourvus et à un sous-ensemble observable de postes vacants comportant des groupes définis par les variables de distribution. Les problèmes de cohérence avec le SCN concernent la délimitation des activités qui relèvent de la production au sens du système et de celles qui n'en relèvent pas, bien qu'entrant dans la production au sens général. Le choix entre le concept du stock moyen et celui du stock de clôture sera déterminé par les mêmes considérations que pour les personnes. La relation de base que ces comptes d'offre devront satisfaire est la suivante :

$$\text{Nombre total de postes} = \text{postes pourvus} + \text{postes vacants}$$

29. Au début des discussions sur un SCT, on a beaucoup parlé des variations brutes entre deux dates de clôture consécutives [voir plus haut, par. 7 e)]. L'une des relations comptables nécessaires dans un SCT complet consiste à s'assurer que toutes les formes possibles de ces variations ont été identifiées et estimées

compte tenu de la périodicité et des périodes de référence (comme le montre Denton, 1976). Ces comptes de variations doivent recenser et, par conséquent, définir les naissances et décès des postes et des personnes, respectivement, ainsi que les transferts (passages) d'un statut d'activité à un autre. La définition des transferts d'activité et celle des naissances et décès de personnes (auxquels seraient assimilés les mouvements de migrants et les entrées/sorties des personnes parvenues à une limite d'âge inférieure ou supérieure) ne devraient pas en principe présenter de difficultés, et ces données sont souvent disponibles et intéressantes. Le cas des transferts de statut (naissances et décès de postes) est plus problématique, car leur définition est subordonnée à une réelle activité de recrutement (postes vacants) ou à l'observation d'emplois (postes pourvus). La plupart des employeurs aurait sans doute de la peine à fournir des informations sur les changements d'activité des postes, c'est-à-dire sur le point de savoir si une personne nouvellement recrutée a pris possession d'un poste précédemment vacant ou d'un nouveau poste, ou si le départ d'un travailleur a créé un poste vacant ou a entraîné la disparition (le décès) d'un poste, bien que les débats publics manifestent un grand intérêt pour la perte et la création d'emplois, c'est-à-dire de postes selon la terminologie retenue ici. La distinction entre la disparition (le décès) d'un poste et le fait qu'un poste devient vacant est basée sur la décision de remplacer le travailleur qui occupait le poste.

30. Denton (1986) a mis au point un système complet de comptabilisation du temps, qui peut servir de base à la définition d'un troisième type de relations comptables fondé sur la convention suivante : le temps utilisé pour le travail par des personnes pourvues d'un emploi doit être absorbé par les postes pourvus. Entre les personnes et les postes s'inscrivent les emplois, qui peuvent servir de trait d'union entre les informations obtenues des employeurs et celles fournies par les travailleurs sur les heures rémunérées, les heures réellement effectuées et les heures d'absence du travail rémunérées. Mais la nécessité d'assurer l'équivalence des deux sources de données pose un gros problème pratique : la comptabilisation des heures réellement effectuées doit en effet se faire d'une façon qui soit compatible avec les conventions mises au point pour les études des budgets-temps – qui rendent compte de l'utilisation totale du temps pendant une courte période de référence – et avec l'établissement d'estimations annuelles, liées au SCN¹, des heures réellement effectuées. La relation de base que doivent satisfaire ces comptes est la suivante :

Nombre total d'heures réellement effectuées par les personnes pourvues d'un emploi

$$= \text{nombre total d'heures rémunérées}$$

$$- \text{nombre total d'heures d'absence et de repos rémunérées}$$

$$+ \text{nombre total d'heures de travail non rémunérées}$$

$$= \text{nombre total d'heures absorbées par les postes pourvus}$$

31. Les comptes monétaires du SCT devraient relier le revenu des personnes pourvues d'un emploi au coût de cet emploi, ce qui, du point de vue des concepts et des mesures, est beaucoup plus facile pour l'emploi salarié que pour l'emploi indépendant. Pour le premier, la relation de base que doivent satisfaire ces comptes est la suivante :

$$\text{Revenu total de l'emploi salarié +/- plusieurs composants} = \text{coût total de la main-d'oeuvre salariée}$$

Pour détailler cette relation, le point de départ devrait être les résolutions de la CIST et les conventions du SCN relatives aux concepts de revenu et de coûts (voir par exemple OIT, 2000).

VIII. Sources de données utilisables pour un système de comptabilité du travail : avantages et inconvénients

32. Les chiffres d'un SCT devront être calculés à partir d'informations communiquées par des particuliers ou des établissements, soit directement au bureau de statistique par le biais d'enquêtes sur les ménages ou les établissements, soit indirectement lorsque ce sont des renseignements enregistrés par diverses administrations qui servent à établir des statistiques.

33. Les enquêtes sur les ménages présentent les avantages suivants : a) elles assurent une couverture complète de la population résidente d'un pays, exception faite de la population des collectivités; b) il y aura cohérence entre chiffres de l'emploi et du chômage; c) les méthodes de calcul utilisées chercheront normalement à compenser les distorsions dues aux taux sélectifs de non-réponse au sein de la population ciblée; d) elles sont suffisamment souples pour permettre de

mesurer ce que l'on cherche. Mais elles présentent aussi des inconvénients : i) on est obligé, pour assurer la cohérence avec la portée géographique de la comptabilité nationale, d'ajuster les chiffres pour tenir compte de la population des collectivités et de la population non résidente de travailleurs dans l'économie du pays, c'est-à-dire de ceux qui se rendent dans les pays voisins pour y travailler; ii) certains des chiffres auxquels on s'intéresse ne sont pas très précis, du fait de l'utilisation d'un échantillon^k; iii) les enquêtes reposent sur les connaissances et les souvenirs des enquêtés, d'où le risque d'informations inexactes. Pour un SCT appliqué au tourisme, la faible précision de certains des chiffres intéressants est un gros inconvénient de ces enquêtes, même si certains des chiffres d'emploi et de chômage total peuvent être suffisamment précis, à condition que les informations sur les branches d'activité correspondantes aient été enregistrées à un niveau de détail suffisant pour permettre de regrouper les données entre branches caractéristiques du tourisme. Dans certains pays, le fait que les ménages collectifs (population des collectivités) ne soient pas inclus dans la base de sondage peut faire problème si les logements collectifs servant aux travailleurs saisonniers sont exclus de la base de sondage.

34. Les enquêtes sur les établissements présentent certains avantages : a) elles livrent des chiffres assez précis sur la population et les variables couvertes; b) les chiffres de l'emploi sont cohérents avec ceux de la production et du revenu des facteurs calculés en comptabilité nationale. Mais elles obligent à apporter des ajustements : i) du fait que la couverture des petits établissements n'est pas bonne, surtout pour ceux du secteur informel et pour certaines activités^l; ii) du fait que les caractéristiques observées sont celles d'emplois et non pas de personnes. En outre, les enquêtes sur les établissements ne livrent généralement qu'une gamme limitée de caractéristiques des travailleurs, les informations que les établissements peuvent communiquer à moindres frais dépendant des dossiers qu'ils tiennent pour leur propre usage, et qu'ils sont amenés à les interpréter pour remplir le questionnaire d'enquête.

35. Les dossiers administratifs, outre que le coût de la collecte des données est habituellement faible lorsqu'on s'en sert (mais le bureau de statistique est généralement amené à ajuster assez fortement les données qui en proviennent), présentent les avantages suivants : a) les chiffres qu'on en tire ne présentent pas l'imprécision qu'entraîne le sondage; b) certaines va-

riables (celles qui sont importantes du point de vue administratif) peuvent être mesurées de manière très fiable. Mais les dossiers administratifs présentent aussi des inconvénients : i) la mesure de certaines autres variables peut être très peu fiable; ii) l'information peut porter sur des cas et des emplois plutôt que des personnes, selon qu'elle provient de personnes ou d'établissements, à moins que l'on puisse appairer les enregistrements individuels concernant la même personne, par exemple grâce à un numéro d'immatriculation unique, comme dans certains pays scandinaves. Ils posent aussi d'autres problèmes de taille, notamment parce que la couverture et les définitions changent au fil des modifications apportées à la réglementation administrative et aux moyens mis en oeuvre, et aussi au gré du sentiment public vis-à-vis de l'administration et de la réglementation. Pour un SCT appliqué au tourisme, il n'est pas indifférent non plus que les déclarations, pour certaines catégories de travailleurs temporaires ou saisonniers, puissent être beaucoup plus lacunaires que pour nombre d'autres activités, même si les travailleurs étrangers clandestins ne représentent pas un gros problème.

IX. Utilisation des différentes sources dans les pays étudiés

36. Les différentes sources présentent une importance relative différente dans les quatre pays ayant établi les chiffres généraux de comptabilité du travail étudiés pour le présent rapport^m, et le mode d'utilisation n'en est pas le même partout non plus (voir Buhmann *et al.*, 2000, pour les détails). Aux Pays-Bas et en Norvège, il semble qu'on se préoccupe surtout d'obtenir des chiffres pour l'emploi qui soient en cohérence avec les estimations de la production et des revenus de la comptabilité nationale. Les chiffres néerlandais sont basés essentiellement sur les renseignements issus d'une enquête sur les établissements où l'on collecte à la fois des données sur l'emploi et sur les gains, tandis qu'en Norvège, la collecte est plus atomisée, les enquêtes sur les établissements n'étant pas très bien coordonnées, même si elles semblent collecter des informations sur les mêmes variables. Dans l'un comme l'autre pays, les résultats de la principale enquête sur les ménages, qui est l'enquête sur la population active, servent à obtenir la plupart des éléments faisant défaut pour une couverture complète selon les conventions de la comptabilité nationale. L'enquête sur la population active, basée

sur des échantillons assez nombreux, et menée en continu aux Pays-Bas comme en Norvège, offre donc une bonne base pour calculer des estimations annuelles de la population et des variables étudiées (chiffres absolus et moyennes).

37. L'équipe suisse a étudié en parallèle les conséquences de l'utilisation de chacune des trois sources principales de données portant sur la date de référence retenue (1er janvier 1991) : le recensement de la population de décembre 1990, l'enquête sur les établissements de septembre 1991 et l'enquête sur la population active du deuxième trimestre de 1991. Des ajustements ont été apportés dans les trois cas, pour aligner les résultats sur les nécessités du système de comptabilité du travail. Les chiffres obtenus pour l'emploi total avec ces ajustements ont été tout à fait similaires pour les deux dernières sources, avec une différence de 1 % environ, tandis que le chiffre obtenu à partir du recensement de la population était de 7 à 8 % inférieur aux deux autres.

38. Les travaux danois sont partis de statistiques de la population active basées sur les registres de population, complétées à partir de sources qui n'avaient pas été utilisées pour ces statistiques, de manière à apporter les ajustements voulus (passer de la population aux emplois, et de novembre de l'année de référence à la moyenne de l'année). Parmi ces autres sources figurent notamment l'enquête sur la population active, la seule qui ne soit pas basée sur les registres administratifs.

39. Dans les quatre pays, des ajustements ont servi à compenser les défauts des sources primaires de données ou les différences entre sources, et les différences entre les sources et le cadre général du SCT. Les Néerlandais mentionnent trois types de défauts ou de différencesⁿ, concernant respectivement :

a) Des différences de définitions, de classifications et de niveau de détail^o; l'ajustement consiste alors à harmoniser;

b) Des différences entre les populations couvertes : l'ajustement consiste alors à obtenir une couverture complète;

c) Des erreurs de mesure, et l'ajustement consiste alors à les atténuer^p.

Pour éliminer les autres différences mineures, on procède à un « équilibrage ».

40. Dans la partie du SCT qui vise l'emploi, il est très important de bien distinguer les différents types d'unités qui peuvent être comptées. Les emplois sont comptés dans les enquêtes sur les établissements et les recensements des établissements, les personnes dans les enquêtes sur la population active et les recensements de la population; pour coordonner avec les données des comptes nationaux sur l'analyse de la productivité, par exemple, on sera souvent amené à utiliser les années de travail en équivalent de plein temps ou le nombre total d'heures de travail. La différence entre les deux premières unités résulte du fait que certaines personnes occupent plus d'un emploi au cours de la période de référence. La conversion du nombre d'emplois ou de personnes en nombre d'années de travail ou d'heures de travail vise à ajuster dans toute la mesure possible les différences que manifeste (entre secteurs et d'une période à une autre) le volume de travail, c'est-à-dire les conséquences des heures supplémentaires et du travail à temps partiel, ainsi que les différences entre horaires normaux de travail^q. On ne voit pas clairement si ce type d'ajustements relève de l'harmonisation dans la typologie mentionnée plus haut, mais il semble bien que ce serait le cas pour l'ajustement visant à mettre les chiffres en cohérence.

X. Portée des chiffres nationaux de comptabilité du travail

41. Il y a plusieurs aspects à envisager en ce qui concerne la portée (et aussi la couverture) d'un SCT : a) l'aspect géographique; b) le type de travailleurs; c) les sujets; d) le choix entre l'étude des situations et des variations nettes correspondantes, ou l'étude des flux bruts en provenance ou à destination du stock de personnes se trouvant dans lesdites situations.

42. Le champ géographique est déterminé par l'objectif, selon qu'il s'agit de coordonner les résultats avec le SCN et les statistiques économiques, ou avec les statistiques sociales et démographiques. Pour coordonner les statistiques du SCT avec les statistiques de production, ce qui est le point de vue le plus intéressant pour un SCT appliqué au tourisme, il faut que les statistiques nationales de comptabilité du travail couvrent tous les emplois situés dans le pays selon les comptes nationaux, et seulement ces emplois (voir ce qui en est dit chap. XIV, sect. B et C, et chap. XVII, sect. B du SCN de 1993). Comme on l'a déjà dit, pour le SCT appliqué au tourisme, la considération essentielle est

d'arriver à bien distinguer les activités caractéristiques du tourisme. Pour coordonner les statistiques du SCT avec les statistiques sociales et démographiques, il faut que le SCT national couvre toutes les personnes qui soit ont leur résidence légale dans le pays (*de jure*) soit s'y trouvent de facto. Des gens pouvant travailler dans un pays autre que celui où ils ont leur résidence normale (ou de fait), on est amené à apporter des ajustements pour garantir que la couverture statistique a la même portée géographique pour les emplois (données habituellement tirées de rapports concernant les établissements) et pour les personnes (données normalement tirées des enquêtes sur les ménages). C'est dans les études néerlandaise et suisse que ces ajustements sont le plus explicites, ce qui tient à l'importance relative dans ces pays du nombre de personnes qui passent une frontière pour aller travailler. Dans l'étude norvégienne, des ajustements permettent de tenir compte des étrangers travaillant à bord de navires immatriculés en Norvège, mais pas des Norvégiens qui passent une frontière pour aller travailler (en Suède par exemple). Les chercheurs danois ne disent pas s'ils apportent ce type d'ajustements, bien que les travailleurs se rendant à l'étranger (Allemagne, Suède) doivent certainement représenter un certain effectif. Ces ajustements présenteront sans doute une importance dans certains pays pour les activités caractéristiques du tourisme.

43. Pour ce qui est des sujets, la portée d'un SCT et d'un SCT appliqué au tourisme peut se diviser en plusieurs modules : a) emploi, y compris nombre total des heures ouvrées; b) revenu tiré de l'emploi; c) coûts du travail; d) chômage; e) postes vacants. Dans le module emploi du compte satellite du tourisme, il y a d'autres sujets abordés, par exemple les caractéristiques du temps de travail (plein temps/temps partiel, mais pas les horaires), les heures rétribuées, les grèves, et (implicitement) les accidents du travail. La formation liée au travail est un module qu'on ne voit pas apparaître jusqu'à présent, ni dans le SCT ni dans le module emploi du compte satellite du tourisme^r. Au sein d'un module, l'élaboration de chiffres cohérents de comptabilité du travail sera généralement axée sur les catégories considérées comme les plus importantes (effectifs ou domaine d'intervention possible des pouvoirs publics), ou sur celles pour lesquelles les sources de données disponibles semblent les plus satisfaisantes. C'est ce qui explique que le travail ait commencé dans les quatre pays par le premier de ces modules, avec des études distinctes pour les salariés et les travailleurs indépendants, les sources de données et les ajustements à ap-

porter n'étant pas les mêmes pour ces deux catégories. Dans les études danoise, néerlandaise et norvégienne, on a calculé aussi des chiffres pour les modules b) et c), qui sont cohérents avec les chiffres du module a) à l'échelon macroéconomique, mais uniquement pour les salariés. Il n'y a pas de résultats d'études qui auraient porté sur les gains et les coûts concernant les travailleurs indépendants^s.

44. Les modules d) et e) figuraient dans le système présenté dans OIT (1992), de même que les aspects mentionnés plus haut au iv) du paragraphe 41 (stocks et flux). Mais parmi les études nationales recensées pour le présent rapport, seule l'étude suisse manifeste une tentative concrète d'inclure des chiffres pour le module d) dans les travaux de SCT (voir Buhmann *et al.*, 2000, tableaux CH 2), et il n'y a pas eu jusqu'à présent de travaux incluant le module e). S'agissant du module d) (chômage), le fait est surprenant, étant donné qu'il s'agit dans tous les pays d'un domaine d'intervention des pouvoirs publics, pour lequel il existe des statistiques non coordonnées de différentes sources, présentant toutes divers avantages et inconvénients. Le fait est moins surprenant pour ce qui est du module e) (postes vacants), car des pays où on a étudié un SCT, seuls les Pays-Bas et la Suisse semblent réaliser régulièrement des enquêtes sur les établissements portant sur la question^t. Les autres pays n'ont pour les statistiques des postes vacants que les fichiers administratifs, qui, on le sait, ne couvrent qu'une proportion assez faible de l'ensemble des postes vacants.

45. La possibilité d'élargir le SCT au module f) (personnes en cours de formation) est mentionnée dans OIT (1992). Il en est question aussi dans l'étude danoise, mais uniquement pour la formation des adultes. On aurait là le moyen de relier plus étroitement le travail sur un SCT au cadre pour l'intégration des statistiques sociales et démographiques, qui est assez lâche. Mais on n'a trouvé trace d'aucuns travaux sur la question dans les sources recensées.

46. Pour chacun des modules énumérés, on peut obtenir des chiffres estimatifs correspondant à la situation d'une année donnée (ou d'une série d'années), autrement dit des chiffres de stocks et des chiffres de variation nette. Dans Buhmann *et al.* (2000), ce n'est que pour la Suisse que le travail a porté aussi sur les flux, c'est-à-dire sur les variations brutes pour un ou deux modules. Il est à supposer toutefois que ces calculs sont effectués régulièrement pour d'autres pays.

XI. Conclusions

47. L'examen des études sur l'élaboration d'un SCT qui vient d'être retracé permet de constater que dans certains bureaux de statistique, on est passé des débats théoriques sur les concepts à des calculs partiels, et que ces travaux n'ont guère de retentissement pour le moment sur la façon dont on calcule l'effet sur le marché du travail des activités caractéristiques du tourisme et de la demande touristique. Les calculs actuels sont axés principalement sur : a) l'optimisation de l'utilisation des différentes sources, l'emploi rémunéré passant en priorité et les résultats d'enquêtes sur la population active servant de référence globale pour la couverture; b) la coordination avec les chiffres correspondants de production et de revenus de la comptabilité nationale. Il n'est pas interdit de supposer que si les chercheurs préfèrent se consacrer aux travaux du type b), plutôt que d'essayer par exemple de calculer des chiffres globaux intégrés des flux bruts entre situations successives du marché du travail, ou de s'attaquer aux déséquilibres entre offre et demande de travail, c'est dû en partie au prestige et à l'importance qui s'attachent à la comptabilité nationale dans les programmes nationaux de statistiques, et en partie à l'existence de données utiles. Il s'ensuit qu'à l'heure actuelle, il semble que le travail le plus urgent, pour ce qui est d'élargir le SCT, serait d'y inclure une description plus complète du marché du travail. Il y a là quelque ironie, puisqu'au début, les débats sur un SCT portaient plus sur ce dernier domaine que sur le premier. Mais, du point de vue qui a inspiré l'élaboration du compte satellite du tourisme, on ne peut que s'en féliciter, car cela signifie qu'on a jeté les fondements permettant de mieux rendre compte en statistique des répercussions de la demande de tourisme sur le marché du travail et sa structure, ainsi que des répercussions sur les travailleurs et sur le bénéfice qu'ils en tirent.

48. Il n'est pas surprenant que les travaux sur ce qu'on appelle maintenant les comptes du travail remontent assez loin, puisque le SCT vise les ressources les plus importantes dans toute société : la mobilisation de la population active et sa répartition entre différentes fonctions, la manière dont le coût en est calculé et les gains qu'elle en tire. En outre, ces éléments ont une forte incidence aussi sur les conditions de vie de tout un chacun avant, pendant et après sa participation aux marchés du travail. Ce qui est surprenant, c'est qu'on n'ait pas donné beaucoup plus tôt une priorité plus marquée à l'utilisation systématique des statistiques

dispersées dont on dispose sur ces marchés^u; parmi les travaux mentionnés ici, seule l'équipe néerlandaise semble avoir la masse critique et la persévérance voulue pour voir le travail sur les chiffres de SCT comme aussi essentiel pour la production et l'utilisation des statistiques du marché du travail que les chiffres de comptabilité nationale le sont pour les statistiques économiques et l'analyse empirique. Le fait que le marché du travail et la thématique associée appartiennent à la fois à la sphère économique et à la sphère sociale, et soient étudiés par les économistes comme par d'autres spécialistes des sciences sociales, semble avoir plutôt freiné que stimulé l'élaboration de systèmes de données intégrés et cohérents. Les critères de description et les points de vue ont été trop éloignés pour susciter la constitution d'un noyau solide de données intégrées. Le temps montrera si l'intérêt relativement plus marqué, en politique comme en recherche, que l'on constate actuellement pour les questions économiques et sociales à l'échelon microéconomique plutôt que macroéconomique, s'accompagnera d'un intérêt et de ressources accrues pour le travail sur le SCT.

49. On s'est intéressé surtout, ici, aux questions générales relatives au SCT, parce qu'elles concernent tout aussi bien le SCT appliqué au tourisme. Les problèmes conceptuels particuliers que pose ce dernier ont été pour l'essentiel résolus dans le module emploi du compte satellite du tourisme. Les expériences pratiques que l'on réalisera mettront en lumière les problèmes concrets à résoudre pour mettre au point un SCT appliqué au tourisme, accompagnant un compte satellite du tourisme. Dans les pays, on ne pourra le faire que si on dispose des statistiques nationales voulues et s'il y a une demande des utilisateurs. Les travaux entrepris pour élaborer des chiffres nationaux plus ou moins complets de comptabilité du travail (au Danemark, aux Pays-Bas, en Suisse, par exemple) ont montré qu'il était possible de les produire régulièrement sans décalage excessif. Il n'est donc pas absurde d'espérer que, s'il existe une demande de comptes du travail pour le tourisme accompagnant les chiffres du compte satellite du tourisme, ils pourront eux aussi être mis au point. On a essayé ici de donner un cadre méthodologique suffisamment précis et formalisé pour servir de base aux calculs nécessaires pour les tableaux spécifiés dans le module emploi du compte satellite du tourisme de l'OCDE, ainsi que pour les statistiques du travail dans le tourisme qui pourraient être demandées.

Notes

- ^a Voir « Mesurer le rôle du tourisme dans les pays de l'OCDE » pour une présentation du module de l'emploi du compte satellite du tourisme et le rapport de 1993 du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale pour une présentation du Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN 1993).
- ^b Sur ce travail, voir par exemple Buhmann *et al.* (2000), Hoffmann (2000) et Leunis et Altena (1996).
- ^c On peut s'attendre à ce que la comptabilité du travail donne surtout des chiffres de variations des types visés aux alinéas c) et f), pour des raisons qui tiennent à la disponibilité des données. Mais les données tirées de fichiers administratifs peuvent être plutôt du type visé à l'alinéa d), alors que la préférence de certains utilisateurs irait à celles du type visé en e). On peut ajouter que si on peut faire la somme des variations des types d) et e), enregistrées par exemple pour quatre trimestres, et obtenir le total qu'on aurait enregistré si on avait pris l'année comme période de référence, il n'en va pas de même pour les données des types c) et f).
- ^d Certaines personnes pourvues d'un emploi sont des travailleurs indépendants : on est donc amené à admettre par convention, contrairement à ce qu'on pourrait supposer, que l'on peut occuper un emploi en étant son propre employeur. Cela ne devrait pas entraîner de difficulté logique, ni de problème pour la collecte des données.
- ^e Voir pour des détails sur ces recommandations Hussmanns *et al.* (1990).
- ^f On pourrait objecter que dans certaines administrations, il peut exister des postes « bloqués », devant rester vacants parce qu'on manque de fonds ou pour d'autres raisons. Mais on ne voit pas bien ce qu'il y aurait à gagner en théorie ou en pratique à inclure ces postes bloqués dans le système.
- ^g Sur le rôle des transactions dans la comptabilité nationale, voir par exemple Aukrust (1949/50 ou 1966).
- ^h Les emplois faisant le trait d'union entre les postes pourvus et les personnes pourvues d'un emploi, on n'a pas besoin de comptes distincts pour les postes, même s'ils occupent une place théorique importante dans le SCT. D'ailleurs, on peut y voir un parallèle avec les transactions du SCN, qui représentent en principe les principales unités d'observation bien que le nombre n'en soit jamais compté, voir, par exemple, Aukrust (1949/50 ou 1966).
- ⁱ Le problème le plus difficile, mais qui n'aura d'importance que pour quelques pays, sera le traitement des personnes vivant dans un pays et travaillant dans un autre.
- ^j Voir, par exemple, Nations Unies (1997), ainsi que Hoffmann et Mata Greenwood (1999) et Mata Greenwood (2000).
- ^k Il n'y a que dans l'étude suisse que l'on trouve une analyse serrée des résultats du recensement de la population dans l'optique d'un SCT; le système suisse de comptabilité du travail est utilisé pour analyser les faiblesses des chiffres de l'emploi tirés du recensement de 1990.
- ^l Les lacunes de couverture sont relativement plus importantes pour les chiffres du SCT que pour ceux de la comptabilité nationale, parce qu'elles correspondent généralement à des établissements de productivité inférieure à la moyenne; il s'ensuit que lorsqu'une des grandes raisons pour lesquelles on utilise les enquêtes sur les établissements en SCT est de pouvoir appairer les données avec celles de la comptabilité nationale, il faudra prendre soin de ne pas apporter aux chiffres du SCT d'ajustements allant plus loin que ceux qui ont été apportés (ou doivent l'être) aux chiffres de la comptabilité nationale.
- ^m Il n'a malheureusement pas été possible jusqu'à présent de trouver d'exemples de programmes nationaux livrant des chiffres de comptabilité du travail appliquée au tourisme.
- ⁿ Les ajustements de ce type sont applicables aussi à la mise en cohérence de séries chronologiques, même lorsque la source est censée être la même pour les différentes années.
- ^o Ce qui s'entend par « niveau de détail » n'est pas expliqué dans l'étude, mais on peut supposer qu'il s'agit de l'utilisation d'informations de source secondaire pour estimer la distribution entre catégories pour une variable qui n'est pas couverte dans la source primaire, ou n'est pas couverte pour un ensemble de valeurs suffisamment détaillé.
- ^p Les auteurs de l'étude néerlandaise font figurer les erreurs d'échantillonnage parmi les erreurs de mesure. La terminologie est regrettable, car elle prête à confusion, l'échantillonnage n'entraînant pas dans les statistiques obtenues des erreurs mais des imprécisions. Le recours à des informations complémentaires permet de réduire l'imprécision, et il semble que c'est bien ce que font les chercheurs néerlandais, et que c'est en ce sens qu'ils parlent d'atténuer les erreurs de mesure (voir par exemple Leunis et Altena, 1996). On pourrait s'attendre à ce que les ajustements nécessités par l'imprécision « brute » due à l'échantillonnage relèvent de l'équilibrage.
- ^q Si on utilise l'heure comme unité de compte, il est plus facile d'obtenir des chiffres coordonnés comprenant les activités d'études et de formation, et on peut faire la distinction entre activités productives, économiques et

commerciales au sens de Nations Unies (1997) et de Hoffmann et Mata Greenwood (1998).

- ^r L'étude de la question dans Altena (1999) est sans rapport avec le SCT ou le SCN : or, il faudrait considérer l'établissement de tels liens comme prioritaire dans la coordination d'ensemble des statistiques économiques, des statistiques du travail et des statistiques de la formation.
- ^s Dans le SCN, la rémunération du travail et celle du capital sont combinées pour les travailleurs indépendants. En octobre 1998, la seizième Conférence internationale des statisticiens du travail a adopté une résolution concernant la mesure du revenu lié à l'emploi (voir OIT, 2000).
- ^t Il est à noter toutefois qu'EUROSTAT a lancé un programme d'enquêtes sur les établissements visant ces statistiques, qui doit démarrer en 2001 (voir EUROSTAT, 2000).
- ^u Les balances de la main-d'oeuvre, qui étaient régulièrement établies dans les ex-pays à économie centralisée d'Europe centrale et orientale et dans l'ex-URSS, font exception (voir par exemple Gouriev, 1984); le champ conceptuel du SCT est toutefois beaucoup plus large qu'il ne l'était pour ces balances, bien qu'on ne puisse en dire autant des chiffres nationaux calculés jusqu'à présent pour le SCT.

Bibliographie

Altena, J.W., C.A. van Bochove et W.P. Leunis (1991). Reconciling labour data from various sources: the compilation of labour accounts data for the Netherlands, 1987. *CBS select* (Bureau central de statistique des Pays-Bas), No 7.

Altena, J.W. (travail collectif) (1999). Proposals for the development of a system of education and training accounts. Article rédigé pour EUROSTAT. Statistics Netherlands, novembre.

Aukrust, O. (1949/50). On the theory of social accounting. *Review of Economic Studies*, vol. 16, No 41.

Aukrust, O. (1966). An axiomatic approach to national accounting. *Review of Income and Wealth*, vol. 12, No 3.

Buhmann, B. *et al.* (travail collectif) (2000). Labour accounts: a step forward to a coherent and timely description of the labour market. Communication à la réunion de 2000 du Groupe de Sienne sur les statistiques sociales, Maastricht (Pays-Bas), 22-24 mai 2000.

Bureau de statistique des Communautés européennes (2000). Job vacancies. Document à l'intention du groupe de travail sur les statistiques de l'emploi. Luxembourg, 18-19 septembre 2000.

Denton, F.T. (1986). Accounting for time: labour accounts in a broader setting. Rapport présenté par Statistique Canada à une réunion officielle de la Conférence des statisticiens européens consacrée aux statistiques de la main-d'oeuvre, 27-29 janvier 1986.

Denton, F.T., C.H. Feaver et A.L. Robb (1976). *The Short-run Dynamics of the Canadian Labour Market*. Ottawa, Conseil économique du Canada.

Evensen (1999). The impact of tourism on the Norwegian economy: tourism satellite accounts, 1988-1995 (en norvégien, avec résumé en anglais). Oslo, Statistics Norway.

Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Bureau de statistique des Communautés européennes, Nations Unies et Banque mondiale (1993). *Système de comptabilité nationale*, 1993.

Gouriev, V. (1984). Principes méthodologiques servant à établir les bilans des ressources de main-d'oeuvre en URSS. *Bulletin des statistiques du travail*, No 3.

Harildstad, A. (1989). Total hours of work and employment in the national accounts. *Økonomiske analyser* (Bureau central de statistique de la Norvège), No 7.

Hoffmann, E. (1981). La comptabilisation du temps dans les enquêtes sur la population active. *Bulletin des statistiques du travail*, No 1.

Hoffmann, E. (1999). Collecting statistics on imbalances in the demand for labour. *Statistical Journal of the United Nations Economic Commission for Europe*, No 16.

Hoffmann, E. (2000). Developing labour account estimates : issues and approaches. *Household Accounting: Experiences in the Use of Concepts and their Compilation*, vol. 2, *Household Satellite Extensions*. New York, Nations Unies.

Hoffmann, E et A. Mata Greenwood (1998). La mesure du temps de travail : une autre approche de classification de l'emploi du temps. *Bulletin des statistiques du travail*, No 3.

Hussmanns, R., F. Mehran et V. Verma (1990). *The economically active population, employment, unemployment and underemployment: An ILO-manual on concepts and methods*. Genève, Organisation internationale du Travail.

Institut national de la statistique et des études économiques (1997). Communications sur le deuxième thème « Mise en cohérence des estimations de l'emploi et du chômage » de la première réunion du Groupe de Paris sur les statistiques du travail, Paris, 27-28 novembre 1997. Paris.

Leunis, W.P. et J.W. Altena (1996). Labour accounts in the Netherlands, 1987-1993 : how to cope with fragmented macro data in official statistics. *International Statistical Review*, No 64.

Mata Greenwood, A. (2000). The hours we work : the data we need, the data we get. Communication à la quatrième réunion du Groupe de Paris sur les statistiques du travail, Örebro (Suède), 21-22 septembre 2000. Bureau de statistique de l'OIT.

Nations Unies (1979). *L'établissement de bases de données intégrées dans le domaine des statistiques sociales, économiques et démographiques*. Numéro de vente : F.79.XVII.14.

Nations Unies (1997). Trial international classification for time-use activities. Rapport présenté au Groupe d'experts chargé d'examiner le projet de classification internationale pour la comptabilité de l'emploi du temps, New York, 13-16 octobre 1997.

Neubourg, C. de (1983). *Labour Market Accounting and Labour Utilization: Theory and Measurement*. Université de Groningue.

Organisation de coopération et de développement économiques (2000). *Mesurer le rôle du tourisme dans les pays de l'OCDE : manuel de l'OCDE sur les comptes satellites du tourisme et l'emploi*. Paris.

Organisation internationale du Travail (1992). Principaux concepts et principes d'un système de comptabilité du travail. *Rapport général à la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, 19-28 janvier 1993*, chap. IV. Genève.

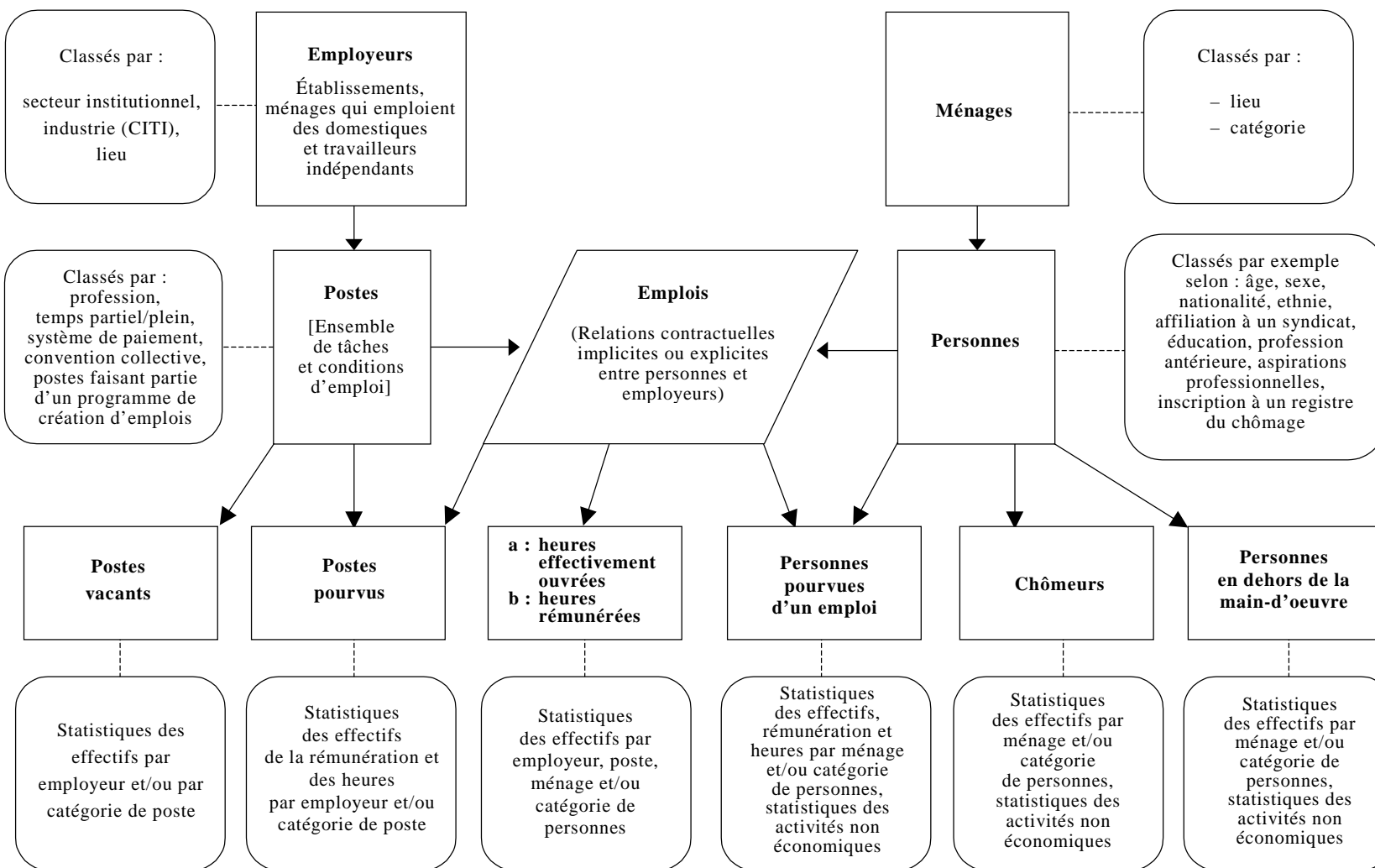
Organisation internationale du Travail (1993). *Rapport de la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, 19-28 janvier 1993*. Genève.

Organisation internationale du Travail (2000). *Recommandations internationales en vigueur sur les statistiques du travail*. Genève.

Verhage, K.G., P.J. van Nes et I. van der Weijde (1997). Employment market analysis, rapport établi pour EUROSTAT. Voorburg et Rotterdam. Statistics Netherlands et Netherlands Economic Institute.

Vuille, A. (1997). *Le compte global du marché du travail, conception détaillée*. Texte non définitif. Berne, Office fédéral de la statistique.

Cadre conceptuel d'un système de comptabilité du travail



Note : « Nombre » désigne un stock à un moment donné ou une moyenne sur une période donnée ou total sur une période (pour les flux, par exemple pour les heures effectivement ouvrées ou rémunérées).

Les statistiques de la rémunération totale par secteur institutionnel et par branche d'activité permettent des passerelles avec le Système de comptabilité nationale.